Le roi des poubelles du Var planquait ses déchets sous des ordures

Au départ, des tonnes de détritus. A l'arrivée, des tonnes d'oseille. Et le groupe Pizzorno va se retrouver bientôt sur le banc des prévenus.

APRÈS le Marseillais Alexandre Guérini, un autre grand éboueur du Midi connaît quelques tracas judiciaires. Le 6 octobre prochain, Francis Pizzorno, 74 printemps, est convié au tribunal correctionnel de Draguignan en compagnie d'une demi-douzaine d'ex-collaborateurs. Motif : le groupe du papy varois des poubelles est poursuivi pour avoir organisé, pendant des années, un juteux manège de déchets polluants entre les Alpes-Maritimes et le Var.

Destination finale de ces gâteries : la décharge du village perché de Bagnols-en-Forêt, à un jet de pierre de Fréjus et de Saint-Raphaël. Menée à coups de perquisitions dans plusieurs sociétés locales, l'enquête des pandores varois a montré que ce site, habilité pour accueillir de simples déchets ménagers, a été recouvert d'une montagne d'ordures d'un tout autre genre.

Arsenic et vieux plomb

Entre juin 2004 et novembre 2007, Pizzorno y a balancé illégalement, selon les enquêteurs, pas moins de 90 000 tonnes de mâchefer en provenance de l'incinérateur d'Antibes (Alpes-Maritimes). Un peu plus, c'était trop.

Pour procéder à leur élimination, une filiale de Pizzorno, la Société moderne d'assainissement, n'a pas hésité à dissimuler la provenance et la nature réelle des matériaux enfouis. Sur les bordereaux d'arrivée des ordures, par exemple, ne figurait qu'un vague code d'entrée : « *matrec* », pour « matériaux de recouvrement ». Ce qui vaut aux vedettes de cette affaire, en plus des poursuites pour leurs activités polluantes, une vilaine accusation de « faux en écriture ».

En remettant leurs conclusions au parquet de Draguignan, le 20 septembre dernier, les pandores ont noté, non sans ironie, « *la possible volonté du groupe Pizzorno* » d'avoir fait ces cachotteries « *à des fins financières* ». Tout comme les exploitants successifs de l'incinérateur d'Antibes, Tiru-Azur et Valomed, deux filiales d'EDF et de Veolia dont les anciens patrons seront également sur le banc des prévenus cet automne.

Car tout ce petit monde s'est dispensé de payer des fortunes, comme il aurait dû le faire si les déchets avaient été éliminés, selon les règles, dans de vrais centres d'enfouissement et de retraitement. Ainsi que des centaines de milliers d'euros au titre de la taxe générale sur les activités polluantes. En tout, un gain de l'ordre de 25 millions... rien que pour le mâchefer venu d'Antibes. Et ces résidus issus de la combustion de déchets (y compris industriels) n'ont pas été les seuls à atterrir au mauvais endroit. Ferraille, plâtre, plastique, gravats de chantier et détritus de grandes surfaces ont également été déversés sur le site de Bagnols. Sans oublier quelques bonnes boues d'épuration, dont les analyses ont révélé l'effet réjouissant sur l'environnement : une contamination des sols et d'un cours d'eau (le Ronflon) en arsenic, bore, lithium et plomb. Ça fait rêver.

Léotard en partenaire

Droit dans ses bottes le jour de son audition, papy Pizzorno a soutenu que tout était réglo, qu'il n'y avait « *jamais eu de pollution* » et qu'il n'avait « *pas été informé* » par ses subordonnés – merci pour eux – des entrées douteuses dans la décharge. Quelques barons politiques varois, en revanche, étaient bien au parfum, comme l'a confirmé l'enquête. Mais ils n'ont pas été trop regardants sur le drôle de va-et-vient des camions.

A commencer par ceux du Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var, qui délègue à Pizzorno la gestion de la décharge de Bagnols. Dès que la faute a été constatée, ce syndicat intercommunal, où les élus UMP de Fréjus et de Saint-Raphaël font la pluie et le beau temps, aurait pourtant pu réclamer des millions. Et il a attendu mars 2010 pour se porter partie civile.

Mais se brouiller avec Pizzorno, il est vrai, n'est pas simple. Celui-ci est un partenaire privilégié des villes de Fréjus et de Saint-Raphaël, dont il finance, par exemple, les clubs de foot et de handball. Ces dernières années, l'ami Francis avait, en outre, embauché comme conseiller un personnage influent et très proche des deux municipalités, un certain François Léotard. En 2008, cet ex-maire de Fréjus, qui émargeait alors à 120 000 euros par an chez Pizzorno et siégeait à son conseil d'administration, avait même mouillé la chemise pour soutenir l'adversaire d'un affreux candidat écolo à la mairie de Bagnols, Michel Tosan, en guerre contre Pizzorno. Manque de bol, cet enquiquineur a remporté l'élection. Et c'est lui qui est à l'origine de la plainte.

Dans le Midi, les retours de poubelles sont toujours désagréables.

Christophe Nobili

ANDERS BEHRING BREIVIK SE MOQUE DU MONDE

SARKO JOUE LA DISCRÉTION

La crème d

GÉRANT d'une société civile immobilière, Alain possède cette carte magique qui permet de faire des emplettes chez les grossistes réservés aux professionnels. Le 5 juillet, il pousse les portes du magasin Metro de Bobigny, en Seine-Saint-Denis, pour acheter une barquette de chipolatas aux herbes et un pot de 20 cl de crème. Il n'aurait pas dû : sa carte Metro n'est pas une carte « *alimentaire* », seulement un passe « *équipement* ». Mais l'idée ne l'effleure pas qu'une poignée de saucisses et une cuillère à café de crème puissent le mettre en infraction. Il a bien tort.

A la porte de l'établissement, la police veille. L'été, elle traque les professionnels de l'alimentaire qui s'amusent à transporter de la nourriture sans précaution, en pleine chaleur, dans le coffre de leur voiture.

Aux fonctionnaires, Alain explique qu'il n'est pas cuisto. Il n'a rien à voir avec l'alimentation. Il travaille dans la pierre, et les

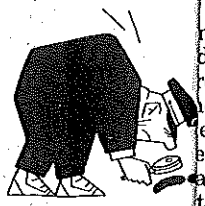

cule non isotherme » contravention. « *Mais mation personnelle »* « *Article R237-7 du* fonctionnaire, qui rel du contrevenant est frigorifique homolog viande. « *Je vis à* core Alain. Peu imp le-champ. Une prun